



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 30 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 30 mars à 11h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Rémi PITRE, Jean-Claude BELINE, Yann SOULABAILLE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Flavie BOUKHENOUDA, Marie-Edith MACE Messieurs Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Patrick HERVOU, Teddy REGNIER, Guillaume PERRIN, Jean-Francis RICHEUX, Thierry LE BIHAN, Marcel LE MOAL, Jean RONSIN.

Pouvoir : De Mme Flavie BOUKHENOUDA à Monsieur Michel DEMOLDER, de Monsieur Georges DUMAS à Monsieur Boivent, De Monsieur HERVIOU à Monsieur PITRE

Assistaient également : Monsieur Antoine DECONCHY, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Rémi PITRE

Nombre de Membres du Comité présents : 5

Nombre de Membres du Comité votants : 8

Lors de la séance du 23 mars 2023 du Comité Syndical du SMG-Eau 35 convoqué légalement le 15 mars 2023, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Comité est donc convoqué pour la deuxième fois, sans condition de quorum, conformément à l'article L2121-12 du CGCT.

Date de la convocation : le 24 mars 2023

ADMINISTRATION GENERALE

N°23/03-05 Autorisation d'Engagement / Crédits de Paiement

Comité syndical du 30 mars 2023

N°23/03-045 Autorisation d'Engagement / Crédits de Paiement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaire et comptable M49

Vu que la gestion des Autorisations d'engagement peut s'avérer nécessaire quand les projets ou études inscrites en budget de fonctionnement ont une durée de réalisation qui s'étale sur plusieurs années

Vu que le SMG-Eau35 souhaite mettre en place les autorisations d'engagement et crédit de paiement

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) DECIDER de créer des autorisations d'engagement au budget primitif 2023 telle que présentée ci-dessous

Programmes d'études	Total Engagements	Crédit 2023	Crédit 2024	Crédit 2025 et suivants
Programmes Economies d'Eau	140 000	115 000	25 000	
Programmes Gestion des ressources	418 000	221 000	197 000	
Paiements Pour Services Environnementaux (études)	80 000	20 000	15 000	45 000
Total	638 000	356 000	237 000	45 000

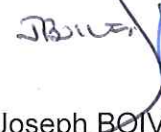
2°) ENGAGER les dépenses nécessaires sans inscrire l'ensemble du montant de l'opération au budget 2023 :

3°) DECIDER d'inscrire les Crédits de Paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2023, conformément aux tableaux ci-dessus

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 30 mars 2023

Le Président,


Joseph BOIVENT

